

2e Série—Faneuses et Rateaux à Cheval.

- 1re Section — Faneuses, médaille de bronze et 20
 2e Section—Rateaux à Cheval, médaille d'argent et 20
 2e Prix, médaille de bronze et 15

3e Série—Arracheurs de Patates, Betteraves.

- 1re Section—Arracheurs de patates, médaille d'argent et 20

4e Série—Instruments de Transport.

- 1re Section—Charettes à foin, wagons, médaille d'argent et 40
 2e Section—Tombereaux, médaille d'argent et 40

3e CLASSE.

INSTRUMENTS DESTINÉS À LA PRÉPARATION DES PRODUITS DE LA FERME ET DES ALIMENTS DU BÉTAIL.

1re Série—Machines à battre et Manège.

- 1re Section—Machines à battre à un cheval, médaille d'or ou 40
 2e Prix, médaille d'argent et 20
 2e Section—Machines à battre à deux chevaux ou plus, médaille d'or ou 40
 2e Prix, médaille d'argent et 20
 3e Section—Machines à battre le trèfle, médaille d'argent et 20
 4e Section—Manèges, médaille d'or ou 40

2e Série—Tarares, Cribles, Trilleurs, Cylindres.

- 1re Section—Tarares, médaille d'argent et 20
 2e Prix, médaille de bronze et 10
 2e Section—Cribles, Trilleurs et Cylindres, médaille d'argent et 20

3e Série—Hache-Pailles, Concasseurs, Coupe-Racines, Laveurs, Machines à égréner le Mats.

- 1re Section—Hache-Pailles mus par un manège, médaille d'argent et 20
 2e Prix, médaille de bronze et 10
 2e Section—Hache-Pailles à bras, médaille de bronze et 20
 3e Section—Concasseurs, médaille d'argent et 20
 4e Section— Coupe-Racines, médaille d'argent et 20

- 5e Section— Laveurs de Racines, médaille de bronze et 10
 6e Section—Machines à égréner le maïs, médaille de bronze et 10

4e Série—Barates, Presses à fromage, Appareils de Coctio

- 1re Section—Barates, médaille de bronze et 10
 2e Section—Presses à fromage, médaille de bronze et 10
 3e Section—Appareils de Coctio—médaille de bronze et 10

4e CLASSE.

INSTRUMENTS ABOITOIRES NON CLASSÉS CI-DESSUS.

- 1re Section—Arrache-Souche, médaille d'or ou 40
 2e Section—Pompes, médaille de bronze et 20
 3e Section—Bascules pour peser animaux et fourrages, médaille d'argent et 30
 4e Section—Clôtures, barrières, médaille de bronze et 20
 5e Section—Ruches, médaille de bronze et 10
 6e Section—Harnais propres aux usages agricoles, médaille de bronze et 20
 7e Section—Collection d'instruments de drainage, médaille de bronze et 10
 8e Section—Collection d'instruments à maïs, médaille de bronze et 10

DISPOSITION GÉNÉRALES.

Art. 1. Tous les Taureaux devront être munis d'anneaux et de liens nécessaires pour les attacher solidement ; les verrats seront bouclés.

Sont exclus tous les animaux reconnus par le jury comme ayant un engraissement exagéré.

Art. II. Les prix décernés dans chaque classe seront accompagnés de médailles d'or d'argent ou de bronze, selon l'importance de l'animal ou de l'instrument primé.

Des mentions honorables, constatées par des médailles de bronze, pourront être accordées lorsque plusieurs animaux appartenant au même propriétaire mériteraient d'être primés, ou lorsque le jury après avoir épuisé les récompenses prévues par l'arrêté, trou-